



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 13229

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les problèmes de la trop forte concentration dans l'édition. En effet, le groupe Lagardère ayant acheté tout ou partie des maisons d'édition françaises de Vivendi va concentrer près de 90 % de la diffusion des dictionnaires, 70 % de la diffusion des livres de poche et 80 % des livres scolaires. L'exercice, dans ces seuls secteurs, d'une position dominante joint au contrôle des deux tiers de la distribution du livre menacent la liberté des petites et moyennes entreprises de l'édition et les librairies traditionnelles. De plus, la concentration découragera sans aucun doute l'entrée de nouvelles maisons d'édition sur le marché et freinera le dynamisme et la créativité de la concurrence. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour réguler le marché de l'édition afin de favoriser une concurrence loyale dans l'édition, la distribution et la diffusion tout en défendant l'exception culturelle.

Texte de la réponse

Après la mise en vente du groupe Vivendi universal publishing, devenu Editis, l'annonce de son rachat par le groupe Lagardère, deuxième acteur de ce secteur avec le groupe Hachette livre, a permis d'envisager la préservation du remarquable patrimoine industriel et culturel que constituent des maisons comme Nathan, Bordas, Larousse, Le Robert, ou encore Plon, Laffont et La Découverte. Cette solution a cependant suscité des vives craintes, notamment face aux risques d'un niveau très élevé de concentration dans plusieurs secteurs éditoriaux, ainsi que dans la diffusion et la distribution. L'examen de ce dossier par les autorités européennes de la concurrence a conduit à une proposition selon laquelle le groupe Lagardère concentrerait ses acquisitions sur un périmètre équivalent à environ 40 % du groupe Editis. Cette proposition a reçu le 7 janvier l'aval des autorités communautaires, Elle ouvre ainsi la voie à une solution qui donne à Hachette Livre l'envergure nécessaire pour se développer à l'international, sans entraîner de concentration excessive. Le Gouvernement a eu l'occasion de faire savoir qu'il considérait ces perspectives comme satisfaisantes tant pour le développement et la diversité de l'économie du livre française que pour le maintien des équilibres entre les acteurs de ce secteur. Il se réjouit, d'autre part, que dans cette solution réside la possibilité d'éviter le démantèlement d'Editis, qui pourrait conserver la forme d'un ensemble cohérent, et pour lequel il continue à souhaiter activement une solution de type industriel et respectueuse des intérêts liés à la culture et à la langue françaises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13229

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1527

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 856